

Maintien des services postaux—Loi

● (1420)

[Traduction]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, avant de présenter mes observations, je tiens à dire quelques mots au sujet des accusations qui me parviennent de la droite.

Des voix: De l'extrême droite.

M. Della Noce: C'est la règle du jeu ici.

M. Keeper: Je me permets de préciser que lorsque notre critique traite de ces questions, il le fait après que notre caucus eut pris une décision et il le fait au nom de tous les membres de notre parti, du chef aux députés de l'arrière-ban.

M. Daubney: Pour Bob White.

M. Keeper: Je veux demander au député du centre à la gauche, autrement connu sous le nom de parti libéral, comment il se fait que les libéraux se posent ici en défenseurs des travailleurs alors que, hier, au cours de l'enregistrement d'une émission de télévision, un autre député libéral a parlé en faveur d'une loi de retour au travail? Quel genre d'hypocrisie est-ce là?

M. Nystrom: Qui était-ce?

M. Keeper: George Baker. Lorsque le parti libéral veut se poser en défenseur des travailleurs, il fait parler un de ses députés, et quand il veut attaquer les travailleurs, il en fait parler un autre. Comment peut-on avoir confiance dans ce parti?

M. Nunziata: Mais où est donc Ed Broadbent lorsqu'on a besoin de lui?

M. Turner (Ottawa—Carleton): Venez-en au projet de loi.

M. le vice-président: Pourrait-on faire preuve de courtoisie à l'égard du député?

M. Keeper: Monsieur le Président, je veux en venir au projet de loi, mais je ne veux pas oublier complètement le parti libéral.

Mme Mailly: Pourquoi pas?

M. Blackburn (Brant): Tout le monde l'oublie.

M. Keeper: Parce que l'une des faiblesses de cette mesure législative c'est qu'elle nomme un médiateur/arbitre. Est-ce que cela s'est déjà fait?

M. Dick: Pourquoi ne pas essayer quelque chose de nouveau?

M. Keeper: Ce n'est pas nouveau. Les conservateurs ne sont pas les premiers à créer ce genre de confusion. Qui l'a fait auparavant? Cela a été fait une fois auparavant et l'auteur en était le parti libéral.

M. Nunziata: Honte à lui.

M. Keeper: Le parti libéral attaque cette mesure législative alors que c'est lui qui a créé le précédent.

Mme Mailly: Magnifique!

M. Keeper: Quel genre d'hypocrisie est-ce là? Le parti libéral agit d'une façon dans l'opposition et d'une autre façon lorsqu'il est au pouvoir!

Des voix: Bravo!

Mme Mailly: Qu'on donne à cet homme une récompense.

M. Keeper: Je dois dire que lorsque j'entends les libéraux défendre ainsi les deux côtés d'un argument, je m'emporte. Nous sommes beaucoup plus habitués à voir le parti libéral tenir un milieu incertain. C'est le parti que l'on peut oublier. C'est le parti que les Canadiens oublient. C'est le parti qui ne comptera plus guère après les prochaines élections.

M. Caccia: Nous avons créé la négociation collective bien avant votre naissance, alors calmez-vous.

M. Murphy: Oui, vous avez voté la loi de rappel au travail des cheminots.

M. Keeper: Un de mes collègues libéraux dit, à la défense de son parti, que celui-ci est à l'origine de lois favorables aux travailleurs. Soyons réalistes, le parti libéral a déjà fait, par le passé, certaines bonnes choses.

M. Riis: Nommez-en une.

M. Lewis: Nommez-en une.

M. Keeper: Laissez mon ami m'expliquer comment le critique de son parti pour les questions de travail peut défendre les travailleurs pendant qu'un de ses collègues déclare que leur parti votera en faveur de la loi de retour au travail.

M. Lewis: C'est leur façon de faire habituelle.

M. Keeper: Comment peuvent-ils faire de telles déclarations la même journée?

M. Caccia: Ce n'est pas vrai.

M. Keeper: C'est tout à fait vrai et vous l'entendrez à l'émission qui a été enregistrée aujourd'hui. C'est sur ruban.

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je fais appel à vous pour tenter d'empêcher le débat de dérailler. J'ai mes propres réserves sur le projet de loi à l'étude mais je crois que le député qui a la parole s'est écarté du sujet.

Une voix: Ses remarques sont fort à-propos.

M. Heap: Dites-le au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le débat ne porte pas sur les divergences de vues entre le parti libéral et le NDP.

M. Lewis: Nous sommes prêts à entendre des commentaires sur ce sujet aussi.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il est question du projet de loi C-86. J'aimerais que le député s'en tienne au projet de loi et je vous demande d'intervenir.

M. le vice-président: La Présidence juge que les déclarations du député sont pertinentes.

M. Keeper: Monsieur le Président, le critique libéral des questions de travail n'était peut-être pas encore présent lorsque j'ai souligné que l'un des points faibles du projet de loi réside dans la confusion entre les rôles de médiateur et d'arbitre. Il n'était pas ici lorsque j'ai précisé que c'est le parti libéral qui a introduit ce concept dans la législation du travail.

Cependant, je laisse de côté l'attitude du parti libéral parce que nous avons des questions plus importantes à aborder. Je reviens au projet de loi C-86.